



Berstett



Gimbrett



Reitwiller



Rumersheim



LE MOT DU MAIRE

Chers concitoyens,

Entre crise sanitaire et attentats terroristes, l'ambiance est loin d'être sereine dans notre pays ! L'épidémie progresse et nous connaissons toutes et tous, autour de nous, des personnes qui ont été testées positives et de nombreux cas contacts. Afin d'enrayer la propagation du virus, une nouvelle période de confinement a été décidée par les autorités de notre pays ; même si celle-ci nous donne l'impression d'être partiellement privés de nos libertés et même si les entreprises qui doivent fermer sont mécontentes, à juste titre, c'est la seule solution pour ne pas connaître d'ici peu une situation catastrophique et hors de contrôle à laquelle notre système de santé ne pourra pas faire face !

Je vous encourage par conséquent à respecter du mieux possible les mesures mises en place afin de vous protéger et de protéger vos proches de même que les gens que vous rencontrez. Malgré tout cela la vie de la municipalité se poursuit et les dossiers que nous avons annoncés progressent ; le dernier chantier en date est celui de la piste mixte entre Berstett et Rumersheim qui est sur le point de se terminer ; celle-ci sera bientôt suivie d'un autre tronçon, celui qui reliera Gimbrett à Mittelhausen.

En attendant des jours meilleurs, Restons prudents !

Très cordialement,

Votre Maire, Jean-Claude Lasthaus

QUITTER SA MAISON SANS QUITTER SON VILLAGE : AIDEZ-NOUS À IMAGINER LA RÉSIDENCE SÉNIORS

Les réflexions avancent et nous passons maintenant à la phase « enquête ». Vous trouvez ci-joint un document à remplir pour construire ce projet au plus près de vos besoins. Vous pouvez également le remplir directement sur le site de la mairie : <http://www.berstett.info/>

Dans le cas contraire, déposez-le dans la boîte aux lettres de la mairie. Nous vous remercions chaleureusement de votre participation. Pour toute question : **03 88 69 55 46**



« Plus le monde vieillit, plus il en apprend sur sa jeunesse. »

Jean d'Ormesson

A TOUS LES AMOUREUX DU PATRIMOINE DE NOS VILLAGES, NOUS LANÇONS UN APPEL

Nous recherchons de vieilles photos qui illustrent à la fois le patrimoine (une jolie demeure, un panorama inédit, un beau jardin) et la vie dans nos villages d'antan (cueillette du houblon, vendanges, laiterie, commerces, etc.). Envoyez-nous les documents par mail ou par courrier ... nous en prendrons soin et, bien entendu, ils vous seront restitués.

Nous les publierons.

Et pourquoi pas sur le nouveau site de la mairie actuellement en cours de réactualisation.

Alors que ce virus nous a habitués à vivre dans un monde sans visages, l'automne s'installe et la nature revêt ses plus belles parures colorées. Prenons le temps de les regarder. C'est aussi l'heure des derniers travaux extérieurs pour préparer notre jardin au repos hivernal bien mérité ! Ce nouveau Dorfbblattel suit la saison et rappelle quelques règles en la matière.

« Cultivez votre amour de la nature, car c'est la seule façon de mieux comprendre l'art. »

Vincent Van Gogh

UNE APPLICATION CONCRÈTE DE LA CHARTE D'ÉCO EXEMPLARITÉ : UN TABLEAU DIGNE DU LAND 'ART

Félicitations à nos employés communaux pour cette belle composition automnale ! Pour la deuxième année consécutive et en cohérence avec les engagements pris par la commune lors de la signature de la Charte d'éco-exemplarité en juin 2019, cette nouvelle gestion des déchets verts issus du fleurissement, des cimetières et des arbres de nos villages réduit les trajets vers la déchetterie. Et si nous nous inspirions de cette initiative ?



HALLOWEEN : RETROUVONS NOS TRADITIONS

La fête folklorique d'Halloween, en provenance des Etats Unis et d'Angleterre, a fait irruption en France dans les années 1990 et les citrouilles ont détrôné les betteraves un peu partout en 1997/98.

Pourtant, en Alsace, comme en Moselle d'ailleurs, on creusait des betteraves fourragères, qui ont une forme de tête, pour leur donner une allure menaçante, et ceci depuis la fin du Moyen Age jusqu'au début du XX^e siècle. Elles étaient posées sur le rebord des fenêtres, à la croisée des chemins, éclairées en leur centre par une bougie, pour chasser les mauvais esprits qui rentraient, pensait-on, avec les bêtes dans l'étable après les récoltes.



SAMEDI 28 NOVEMBRE DE 9H À 11H : COLLECTE POUR LA BANQUE ALIMENTAIRE

Cette année, plus que jamais, les banques alimentaires ont besoin de votre soutien. En raison de la crise sanitaire, les **dons en nature sont transformés en dons monétaires** :

- Dons en ligne avec envoi du reçu fiscal par mail : <https://www.helloasso.com/associations/banque-alimentaire-du-basrhin/collectes/collecte-nationale-2020-1>
- Don par chèque, à l'ordre de la Banque Alimentaire du Bas-Rhin, 9 rue de l'Industrie, 67400 Illkirch Graffenstaden, envoi du reçu fiscal par courrier.

Le conseil municipal a œuvré en ce sens lors du dernier conseil, en votant une augmentation de la subvention en faveur de Caritas Kochersberg-Ackerland qui œuvre activement en faveur des personnes dans le besoin.

NOVEMBRE, LE MOIS DES DÉCHETS À LA COCOKO QUE FAIRE DES DÉCHETS VERTS ?

Avec l'automne, arrivent les feuilles mortes. Elles s'amuse comme des petites folles, dansent dans les airs et aboutissent sur nos trottoirs, nos caniveaux, notre cour ou nos pelouses. Que faire de toutes ces feuilles et des branches issues de la taille de nos haies ?

Il existe une multitude de solutions proposées par la Cocoko, des alternatives aux déchetteries ; nos déchets verts sont une véritable ressource pour nos jardins. Abonnez-vous à la lettre des éKo-jardiniers de la Cocoko en envoyant un mail à nosdechets@kochersberg.fr

Promenez-vous sur le site et partez à la chasse aux idées : https://www.kochersberg.fr/Vivre/Dechets_menagers/Compost_et_jardinage_naturel/Que_faire_des_dechets_verts?

Surtout n'ayons plus le réflexe de brûler ces déchets verts car le règlement départemental sanitaire est clair : il interdit l'écobuage et le brûlage des déchets verts, même si cela est effectué dans des incinérateurs à végétaux. Le Maire, via son pouvoir de police, peut mettre en demeure tout contrevenant avec une sanction allant jusqu'à 450 €. Mais est-il vraiment nécessaire de multiplier les contentieux pour faire respecter le droit ?

CHATS ERRANTS, CHATS MALHEUREUX !



La loi n° 99-5 du 6 janvier 1999 définit comme chat errant tout chat non identifié trouvé à plus de 200 m des habitations ou à plus de 1 km du domicile de son maître sans la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Le maire est habilité à mettre fin à cette errance. Nous avons d'ailleurs fait le choix de confier les mesures de capture et de stérilisation à la SPA. Mais ceux-ci sont débordés et les refuges manquent de place et de familles d'accueil depuis le confinement alors, gardons nos petits félins chez nous !

« Une des qualités essentielles pour vivre à deux [ensemble] est la générosité. »

Marc Levy, Et si c'était vrai...(2005)



ET SI LE BULLETIN ANNUEL ADOPTAIT UNE DÉMARCHÉ PARTICIPATIVE ?

La covid-19 a considérablement amputé nos activités de 2020. Quelle association n'a-t-elle pas été contrainte de revoir l'organisation ou d'annuler une fête ?

Le 5 octobre dernier, la commission Communication Et Relations Publiques (CERP) présidée par Valentine Erné-Heintz s'est réunie pour réfléchir au contenu du bulletin annuel : nous aimerions relater vos expériences du confinement et post-confinement : pour certains, le télétravail, la vie au quotidien, la redécouverte des paysages et de la lenteur et pour d'autres, rouler sur des voies vidées de voitures avec l'obligation d'aller travailler, la perte du lien social ou de la clientèle.

Envoyez-nous vos témoignages, vos photos prises lors de ballades ou contactez-nous pour les partager afin que nous puissions ensemble valoriser ces moments inédits... Non pour les raconter avec nostalgie ou impudeur mais simplement et humblement laisser une trace de cette année 2020. Anonymat garanti si souhaité.

Contact :

valentine.erne@berstett.fr ou mairie@berstett.fr
ou au 03 88 69 55 46



L'ALEF RECRUTE

L'ALEF recherche différents profils (animateur cantine-garderie, animateur périscolaire, surveillant, directeur) pour l'ensemble des structures sur le territoire du Kochersberg et de l'Ackerland. Plus d'infos, par mail communication@alef.asso.fr sur leur site :

<https://ALEF.storage.orange-business.com/invitations?share=685492f9655caffbd142>



RECHERCHE UN-E OUVRIER-E À TEMPS NON COMPLET (20H)

La commune recherche, pour embauche, une personne sérieuse, sachant faire preuve d'autonomie et habile dans les métiers manuels pour des travaux d'entretien (voirie, bâtiments et espaces verts) et de distribution d'informations aux habitants. Permis B exigé. Dispositif « Parcours Emploi Compétences » possible.

Adresser à l'attention de M. le Maire CV et lettre de motivation par courrier ou par mail à mairie@berstett.fr

LE COMITÉ CONSULTATIF COMMUNAL (CCC) « VOIRIE-BÂTIMENT ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE »



Charles Gass

Le CCC « Voirie », présidé par Charles Gass, élu à BERSTETT, prend en charge toutes les questions voiries. Les bénévoles qui l'accompagnent sont : Rémy DIEBOLT, Steve DIEMER, Julien KRENCKER, Philippe LACOUR, Guy LAPP, Pierre LUX, Matthieu MARTINI, Patrick MULLER, Antoine REYMUND, Didier URBAN, Jean-Marc URBAN et Willy WALTER.

Ils ont profité de ce début de mandat pour arpenter les rues des quatre villages afin de définir les travaux à réaliser durant cette mandature. Chaque maire-délégué, ou son représentant, a pu présenter les futurs chantiers comme dans la rue de la liberté à GIMBRETT, rue de la laiterie à REITWILLER, rue du Muhlbach à BERSTETT ou encore les trottoirs de la rue de l'houblonnière à RUMERSHEIM. Le labeur ne manque pas !



NETTOYAGE DES BOUCHES D'ÉGOUT

De fin septembre à début octobre, des agents du SDEA ont mené une opération de vidange des bouches d'égout dans notre commune.

Il est important de rappeler que « tout à l'égout » ne signifie pas « tout jeter dans les conduits d'évacuation » !

Nos réseaux d'assainissement risqueraient d'être endommagés voire en incapacité à retraiter l'ensemble des déchets.

Triez vos déchets et surtout ne déversez pas de produits chimiques ou toxiques, d'huiles alimentaires et encore moins des lingettes dans vos éviers ou toilettes. Préférez utiliser des produits éco-labellisés (sans phosphates ni solvants) et bannissez les déboucheurs chimiques: notre eau sera moins polluée et les résidus persistants dans les eaux rejetées diminueront d'autant !

Adoptez des gestes simples :

videz les assiettes et plats dans la poubelle avant de les laver ou de les insérer dans le lave-vaisselle (ou mieux encore, évitez le gaspillage alimentaire) pour ne pas encombrer les eaux usées. Et dans la rue, ne surchargez pas les grilles d'égout car elles ne sont pas des poubelles : les déchets vont dans une poubelle ! Et les sacs plastiques noirs des déjections canines «dans les poubelles dédiées à cet effet.

TYPES DE PRODUITS >>> OÙ LES JETER >>> CONSÉQUENCES (en cas de non respect)



Épluchures
Fruits et légumes

Compostage, déchets ménagers

Coûts de traitement superflus.



Substances chimiques
Peinture, solvants, diluants et hydrocarbures

Déchetterie

Perturbations sur le fonctionnement des stations d'épuration.



Médicaments

Pharmacie

Molécules non traitées par les stations d'épuration : conséquences directes sur la physiologie des organismes aquatiques



Huiles et graisses
Friture, cuisson, huiles de vidange...

Déchetterie

Diminution des performances des stations d'épuration.



Objets solides
Mégots, couches, protections hygiéniques, cotons tige, rouleaux de papier toilettes...

Poubelles

Obstruction, détériorations des pompes de relevage, ayant un impact sur le coût de l'assainissement.

ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET DES CANIVEAUX

Mais que ne découvre-t-on pas en se promenant dans nos villages !

Chaque habitant est tenu d'entretenir les voies publiques attenantes à sa maison, son jardin ou sa cour.

L'accumulation de déchets est non seulement source de désagréments visuels mais augmente aussi le risque d'encombrements des caniveaux. Or, ces caniveaux ont une fonction essentielle : ils dirigent les eaux de pluie vers un regard. Alors, il est temps de passer un petit coup de balai, en long et en large et pourquoi pas en profiter pour bavarder avec son voisin ?

Travailler en s'amusant tout en contribuant à l'embellissement de nos rues ? Quel joli programme pour samedi prochain !

Soyez citoyens ... Faut-il toujours régler et punir ?

Le dépôt sauvage est strictement interdit et passible d'une amende de 1 500 euros (3 000 euros en cas de récidive). Ces comportements dégradent explicitement notre cadre de vie. L'arrêté municipal n°39/2016 rappelle ainsi que ces infractions peuvent être constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux textes en vigueur.



Responsable de la publication : V. Erné-Heintz (valentine.erne@berstett.fr)

Conception - Impression : Essence Graphique